

Ferme-usine des 1000 vaches : sanctions iniques pour une action d'intérêt général !

13 septembre 2018



Confédération paysanne

Les six militant-e-s de la Confédération paysanne, dont son porte-parole national Laurent Pinatel, poursuivis pour les actions syndicales menées en septembre 2013 et mai 2014 contre la ferme-usine des 1000 vaches à Drucat (Somme), viennent d'être condamnés au civil, à verser solidairement 120.000 euros de « dédommagements » aux tenants de la ferme-usine.

La justice leur a toutefois donné en partie raison puisqu'il était demandé initialement une somme beaucoup plus importante de l'ordre de 200.000 euros.

Il s'agit cependant d'une sanction financière lourde et inique pour les militant-e-s d'un syndicat agricole qui ont agi collectivement et sans violence pour défendre l'intérêt général face à ce symbole de l'industrialisation de l'agriculture. Ces mêmes militant-e-s qui, lors du procès au pénal en 2015, avaient été qualifiés de « lanceurs d'alerte » par la cour d'appel d'Amiens.

Si cette condamnation est aussi un mauvais signal pour la liberté d'action syndicale, elle n'entame en rien la détermination de la Confédération paysanne à prendre ses responsabilités pour lutter, partout où il le faudra, contre l'industrialisation de l'agriculture qui touche toute les filières et détruit l'emploi paysan.

Lire aussi : Ferme-usine des 1000 vaches : sanctions iniques pour une action d'intérêt général !

- Emplacement : ré-agir ensemble > Solidarités > Actualités partenaires >
- Adresse de cet article :
<https://solidaires.org/Ferme-usine-des-1000-vaches-sanctions-iniques-pour-une-action-d-interet-genera>
l